



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.DEC/1041

17 May 2012

FRENCH

Original: ENGLISH

---

**912ème séance plénière**

PC Journal No 912, point 2 de l'ordre du jour

**DÉCISION No 1041**  
**ORDRE DU JOUR ET MODALITÉS D'ORGANISATION**  
**DE LA CONFÉRENCE ANNUELLE D'EXAMEN**  
**DES QUESTIONS DE SÉCURITÉ DE 2012**

Le Conseil permanent,

Rappelant la Décision No 3 du Conseil ministériel de Porto relative à la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité,

Prenant en considération sa Décision No 1037 sur les dates de la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2012,

Prenant en considération la recommandation du Forum pour la coopération en matière de sécurité,

Décide d'organiser la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2012 conformément au programme, à l'ordre du jour et aux modalités d'organisation figurant dans les annexes à la présente décision.

## **CONFÉRENCE ANNUELLE D'EXAMEN DES QUESTIONS DE SÉCURITÉ DE 2012**

Vienne, 26–28 juin 2012

### **I. Programme**

#### **Mardi 26 juin 2012**

- |                       |   |
|-----------------------|---|
| 10 heures – 13 heures | Séance d'ouverture                                    |
| 15 heures – 18 heures | Séance de travail I : Menaces et défis transnationaux |

#### **Mercredi 27 juin 2012**

- |                       |  |
|-----------------------|--|
| 10 heures – 13 heures | Séance de travail II : Alerte précoce, prévention des conflits, gestion des crises, règlement des conflits et réhabilitation post-conflit : enseignements tirés et voie à suivre |
| 15 heures – 18 heures | Séance de travail III : Maîtrise des armements et mesures de confiance et de sécurité  |

#### **Jeudi 28 juin 2012**

- |                     |  |
|---------------------|--|
| 10 heures – 12 h 30 | Séance de travail IV : Partenaires de l'OSCE pour la coopération |
| 12 h 30 – 13 heures | Séance de clôture  |

### **II. Ordre du jour**

#### **Séance d'ouverture**

(26 juin 2012, 10 heures – 13 heures)

La séance d'ouverture donnera aux États participants et à d'autres participants à la Conférence l'occasion de trouver des points d'entente sur la manière dont les États participants peuvent travailler ensemble dans la pratique pour concrétiser pleinement la vision d'une communauté de sécurité globale, coopérative et indivisible dans l'espace de l'OSCE. Un certain nombre d'intervenants traiteront la question de savoir comment l'OSCE peut utiliser les instruments et outils existants pour parvenir à la communauté de sécurité telle

que définie par les chefs d'État et de gouvernement des États participants de l'OSCE dans la Déclaration commémorative d'Astana : vers une communauté de sécurité, adoptée en 2010. L'accent devrait être mis sur l'action pratique plutôt que sur la présentation de nouveaux instruments, outils ou propositions, pour bien montrer que la question la plus pressante à régler est celle de l'absence de volonté politique d'utiliser les outils qui sont actuellement disponibles.

### **Séance de travail I : Menaces et défis transnationaux**

(26 juin 2012, 15 heures – 18 heures)

Cette séance donnera aux participants l'occasion de faire le point sur les progrès récents accomplis par l'OSCE dans la lutte contre les menaces et défis transnationaux, notamment en ce qui concerne la consolidation et l'extension des mandats de l'Organisation liés aux menaces transnationales, ainsi que la question du renforcement de la coordination et de la cohérence des activités dans ce domaine. En outre, la séance pourra contribuer au débat sur l'éventuelle nécessité d'étudier d'autres options pour renforcer la coordination et la cohérence. Elle pourra également servir à examiner comment l'Organisation coopère avec d'autres acteurs dans ce domaine.

### **Séance de travail II : Alerte précoce, prévention des conflits, gestion des crises, règlement des conflits et réhabilitation post-conflit : enseignements tirés et voie à suivre**

(27 juin 2012, 10 heures – 13 heures)

Cette séance donnera aux participants l'occasion de se concentrer sur le renforcement du rôle et de l'efficacité de l'OSCE dans la prévention et le règlement des conflits, la gestion des crises et la médiation, ainsi que dans la réhabilitation et la réconciliation post-conflit, notamment dans le contexte de la Décision No 3/11 du Conseil ministériel et des réunions du Groupe de travail à composition non limitée sur le cycle du conflit, et sur l'amélioration de la coordination avec des acteurs internationaux tout au long du cycle du conflit.

### **Séance de travail III : Maîtrise des armements et mesures de confiance et de sécurité**

(27 juin 2012, 15 heures – 18 heures)

Cette séance fournira un cadre pour améliorer le dialogue et examiner les activités conduites par l'OSCE et les États participants dans le domaine de la sécurité, notamment la Déclaration commémorative d'Astana et les récentes décisions No 6/11, 7/11, et 8/11 du Conseil ministériel.

La séance donnera aussi l'occasion d'échanger des avis sur des questions liées à la maîtrise des armements et aux mesures de confiance et de sécurité.

### **Séance de travail IV : Partenaires de l'OSCE pour la coopération**

(28 juin 2012, 10 heures – 12 h 30)

Cette séance sera consacrée au renforcement de l'interaction avec les partenaires pour la coopération et examinera les possibilités qui s'offrent à l'OSCE de contribuer efficacement aux efforts internationaux collectifs visant à promouvoir la stabilité et la sécurité dans ses zones adjacentes, en particulier en Méditerranée et en Asie, en tenant compte des débats qui

ont eu lieu sur ce thème les années précédentes. La séance donnera l'occasion aux États participants et aux partenaires pour la coopération d'échanger des vues sur les événements récents au Moyen-Orient et en Afghanistan, et sur les efforts de l'OSCE pour renforcer son engagement avec les partenaires dans ces domaines, tels que présentés dans les décisions No 4/11 et 5/11 du Conseil ministériel.

**Séance de clôture**

(28 juin 2012, 12 h 30 – 13 heures)

Le Président dressera un premier bilan de la Conférence et présentera les recommandations des participants pour suite à donner, s'agissant notamment des mesures, instruments ou capacités nécessaires pour concrétiser la vision d'une communauté de sécurité.

## **MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ANNUELLE D'EXAMEN DES QUESTIONS DE SÉCURITÉ DE 2012**

Vienne, 26–28 juin 2012

### **Informations générales**

La dixième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE, qui s'est tenue à Porto, par sa Décision No 3 en date du 7 décembre 2002, a établi la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité pour servir de cadre au renforcement du dialogue de sécurité et à l'examen des activités concernant la sécurité menées par l'OSCE et ses États participants, permettre un échange de vues sur les questions relatives à la maîtrise des armements et aux mesures de confiance et de sécurité, et promouvoir l'échange d'informations et la coopération avec les organisations et institutions internationales et régionales pertinentes.

### **Organisation**

Les séances d'ouverture et de clôture seront présidées par un représentant du Président en exercice. Le Secrétariat diffusera un journal de la Conférence.

Chaque séance de travail aura un modérateur et au moins un rapporteur. Le Centre de prévention des conflits (CPC) fera fonction de coordonnateur pour préparer les séances.

La contribution du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) à la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité sera apportée conformément à ses procédures, à son mandat et à ses attributions. Au titre de cette contribution, la présidence de la troisième séance de travail sera assurée par un membre de la Troïka du FCS ou par le Directeur du CPC.

Les règles de procédure de l'OSCE s'appliqueront, *mutatis mutandis*, à la Conférence. En outre, les lignes directrices pour l'organisation des réunions de l'OSCE (Décision No 762 du Conseil permanent) seront prises en considération.

L'interprétation sera assurée dans les six langues de travail de l'OSCE lors des séances d'ouverture, de travail et de clôture.

La Présidence coordonnera les préparatifs de la Conférence avec le Président du FCS et le Secrétariat de l'OSCE.

Un compte rendu détaillé de la Conférence sera distribué par le Président en exercice avant l'intersession d'été.

La presse sera informée par la Section de la presse et de l'information, selon qu'il conviendra.

## **Participation**

Les États participants sont encouragés à se faire représenter par des responsables de haut niveau des capitales chargés d'élaborer la politique en matière de sécurité dans l'espace de l'OSCE.

Les institutions de l'OSCE, ainsi que le Secrétaire général et le CPC, participeront à la Conférence. L'Assemblée parlementaire de l'OSCE et les partenaires pour la coopération seront invités à y participer.

La Présidence peut également inviter des chefs d'opérations de terrain de l'OSCE à participer à la Conférence. La possibilité d'inviter des chefs d'opérations de terrain en qualité d'orateurs principaux ou de modérateurs devrait être envisagée.

Les organisations internationales qui peuvent être invitées sont les organisations s'occupant de questions de sécurité mentionnées dans la Décision No 951 du Conseil permanent en date du 29 juillet 2010.

Il convient d'envisager la possibilité d'inviter des instituts scientifiques s'occupant de questions de sécurité, des groupes de réflexion de renommée internationale et des ONG en tant qu'orateurs principaux ou à se faire représenter en tant que membres des délégations nationales.

## **Directives générales à l'intention des participants**

Les travaux de la Conférence seront répartis en six séances. La séance d'ouverture vise à offrir la possibilité de faire des déclarations officielles et à créer les conditions requises pour un débat de fond, ciblé et interactif lors des séances de travail. La séance d'ouverture comprendra l'allocution de bienvenue du Président en exercice ou de son représentant et le rapport du Président du FCS. La Présidence étudiera la possibilité d'inviter une (des) personnalité(s) de haut niveau à prendre la parole à la Conférence.

Les quatre séances de travail porteront sur un sujet différent, présenté par un ou deux orateurs principaux, dont les exposés pourront être suivis d'un débat sur des thèmes subsidiaires pertinents mentionnés à l'ordre du jour.

L'objectif est d'avoir un débat interactif et ouvert.

Pour renforcer l'efficacité des activités concernant la sécurité dans les trois dimensions de l'OSCE, il est prévu d'examiner à chaque séance les interfaces en matière de sécurité ainsi que la question de la coopération avec d'autres organisations internationales.

Afin de promouvoir un débat interactif, les déclarations officielles lors de la séance d'ouverture et les interventions lors des séances de travail devraient être aussi concises que

possible et ne pas dépasser cinq minutes. La distribution préalable des déclarations et interventions favorisera le débat.

Les participants à la Conférence devraient informer, pour le 12 juin 2012, le Secrétariat de l'OSCE de la composition de leur délégation à la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité en réponse à la circulaire d'information concernant les aspects organisationnels de la Conférence qui sera envoyée par le Secrétariat de l'OSCE.

Les États et les autres participants à la Conférence sont invités à présenter, pour le 15 juin 2012 au plus tard, toute contribution écrite qu'ils souhaiteraient apporter, notamment leurs réactions aux discours principaux.

Les contributions écrites devraient être soumises aux services de conférence qui en assureront la distribution. Les informations pourront également comprendre des contributions des institutions de l'OSCE et d'autres organisations internationales, le cas échéant.

### **Directives à l'intention des orateurs principaux**

Les contributions des orateurs principaux devraient être axées sur le thème de la séance correspondante, préparant ainsi les discussions qui auront lieu au cours des séances de travail, et stimuler le débat entre les délégations en soulevant des questions appropriées et en proposant des recommandations éventuelles fondées sur les réalités de l'OSCE.

Le temps maximal de parole disponible est de 20 à 25 minutes par orateur principal.

Les orateurs principaux devraient être présents au cours de la totalité de la séance pendant laquelle ils prennent la parole et être prêts à participer au débat suivant leur exposé.

Pour permettre aux délégations de se préparer, les orateurs principaux devraient fournir une contribution écrite et leur résumé biographique au CPC pour le 12 juin 2012. Dans leurs exposés, les orateurs principaux devraient aborder les points les plus importants de leur contribution écrite.

### **Directives à l'intention des modérateurs et des rapporteurs**

Le modérateur préside la séance et devrait faciliter et centrer le dialogue entre les délégations. Il devrait stimuler le débat en introduisant les points relatifs au thème des séances d'ouverture et de travail, selon que de besoin, afin d'élargir ou de centrer le débat.

Le compte rendu écrit du rapporteur devrait aborder les questions soulevées au cours de la séance de travail correspondante et porter sur les problèmes, les améliorations et les suggestions dont il aura été question au cours de la séance et sur toute autre information pertinente.

Les modérateurs et les rapporteurs devraient s'efforcer d'identifier et de résumer les recommandations spécifiques présentées dans le cadre de chacune des séances.

Aucun avis personnel ne devrait être donné.

### **Directives pour la participation d'autres organisations internationales**

Les organisations internationales peuvent participer à toutes les séances. Elles sont invitées à axer leurs contributions sur des aspects de la coopération avec l'OSCE entrant dans le cadre de la séance correspondante.

Les organisations internationales devraient fournir aux services de conférence, pour le 15 juin 2012 au plus tard, des informations factuelles utiles aux participants à la Conférence.